ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 55, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 12 h. et de 13 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.86), sont ouverts au public tous les jours de 9 à 19 h. et de 13 à 19 h. Toutes les insertions doivent y être remises la veille du jour de la parution, AVANT 19 heures.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 21 au 22 Janvier, le

CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE

de 18 h. 27 à 9 h. 36.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

Exploits de cambrioleurs

Au cours de la nuit du 19 au 20 courant, des cambrioleurs se sont introduits chez Mme Deblander, née Louise Godart, 42 ans, épicière, 271 rue Jules-Guesde. Après avoir enlevé un volet de la porte d'entrée, ils cassèrent un carreau. Se trouvant à l'intérieur, les malfaiteurs firent main basse sur des denrées alimentaires pour une valeur de 1 400 frs, des tickets de pain, deux montres-bracelets, une montre de dame en argent, un bracelet en or, un portefeuille contenant 200 francs, deux porte-monnaie renfermant 130 et 50 francs, une alliance en or et plusieurs médailles en or, ainsi que 170 francs qui se trouvaient cachés dans un meuble de l'S.F. Enfin, les escarres firent encore main basse sur divers objets d'une valeur de 3.500 francs.

Plainte a été déposée et la Sûreté chargée de l'enquête, suit actuellement une piste sérieuse qui amènera l'arrestation des coupables.

Depuis 40 ans

Depuis 40 ans, le The des Familles jouit de la faveur qui répond à tous les besoins de l'organisme. Il agit comme les nerfs qui assure la digestion facile et parfaite. Composé de 18 plantes soigneusement choisies et triées, le The des Familles est très agréable à boire même sans sucre. La grande boîte 7 fr. 15 chez votre pharmacien. 10 101

CARREFOUR DANGEREUX

A l'intersection des rues Pierre de Roubaix et Jules-Guesde, vers 10 h. une collision s'est produite entre l'automobile de Mme Rene Roger, conduite par M. François Petit, 34 ans, rue de Lille, 32 et une automobile de la maison Cadier, 29, Grande-Rue, conduite par le chauffeur Alphonse Jonas. Degâts matériels aux deux véhicules.

COMBUSTIBLE SANS TICKET

Pour avoir volé du charbon et du coke dans un entrepôt 27, Bd de Clamart, Mme Leleune, née Marie Boulanc, 33 ans, rue Châteaubriand, a fait l'objet d'un procès-verbal. Mais elle a été laissée en liberté provisoire en raison de sa situation de famille.

FAUX DU BON TABAC !...

A la suite d'une perquisition effectuée par la douane en présence de M. Sandras, commissaire central, 60 kilos de tabac et de cigarettes de provenance étrangère ont été découverts chez Berthe Vervinck, 22 ans, débitante de boissons, 58, rue de Fourcoing. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés.

COLISÉE

JEUDI, Mat. 1 h. Soir 7 h. 30

Viviane ROMANCA

ANGÉLICA

Samedi prochain, Engoulevent grand spectacle

FACE AU ORSTIN

Baby, G. Ribaud, Gaby Sylvia, Jose Jaquet, Augustapace. Les portes ouvertes à partir de 1 h. de l'après-midi.

2590

EN FAMILLE

Mme Dandoorem, née Denise Cuvelier, 24 ans, journalière, rue du Fort, gardait avec son enfant, retourné chez sa belle-sœur, Mme Cuvelier, ouvrière textile, 55, rue de l'Ommelet, pour l'aider ou elle demeura du 15 décembre dernier au 9 courant. Pour plus de commodité, elles avaient établi une carte de ravitaillement commune.

Au moment de quitter sa parente, Mme Dandoorem ne put obtenir d'après ses dires, ses tickets de pain ainsi que ceux de son enfant. Interrogée à ce sujet, Madame Cuvelier affirme avoir rendu les feuillets de ravitaillement. M. le Commissaire de police du 4e arrondissement a dressé un procès-verbal qu'il a adressé au Parquet de Lille.

TRAMWAYS

Jeudi à 3 h. 30 et 7 h. 30

BACH EN CORRECTIONNELLE

UN FILM DESOPILANT

2305

ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans une filature de la rue de Beaumont, l'ouvrier Jules Lezy, 69 ans, 107, rue Jean-Jaurès, à Hem, a fait une glissade et tomba dans un trou. Dans sa chute il donna violemment de l'épaule gauche contre une colonne. M. le Dr Trinquet, qui l'examina, constata une luxation de l'épaule et fit admettre le blessé à l'hopital La Fraternite.

MORT POUR LA FRANCE

La Mairie a été avisée officiellement du décès de :

M. GEERAERT Georges, Albert, Gustave, né le 5 septembre 1902, à Roubaix. Mort pour la France, le 26 mai 1940, inhumé à Bailleul (Nord).

Le défunt était domicilié à Roubaix, 210, rue du Fontenoy, où l'Administration municipale a fait présenter ses condoléances.

CARTES DE LAYETTE ET D'HABILLEMENT POUR ENFANTS EN BAS-AGE

Les journées de mardi, jeudi et la matinée du samedi de chaque semaine, sont réservées à l'établissement, l'échange et la remise des cartes de layette et d'habillement pour enfants en bas-âge.

Les futures mamans et les familles intéressées doivent se présenter de préférence le jour indiqué pour éviter les attentes prolongées. Se munir de la carte de ravitaillement et du livret de famille.

Sociétés et Comités

BOXE. — **Académie des Sparta.** — MM. les membres d'honneur et honoraires qui se disposent à assister au gala de dimanche prochain sont priés de faire retenir leurs places au plus tôt. La salle sera chauffée.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS. — La réunion familiale de dimanche prochain est reportée au dimanche suivant, 1er février.

PING-PONG. — **Académie des Sparta.** — Demain jeudi, de 18 h. à 20 h. 30, entraînement général et clôture des inscriptions pour les championnats du Nord.

ETAT CIVIL

Naissances : Anita Lepaeuw, rue de France, 151, cour Goeman, 21 ; Christian Vandekerkhove, rue de Leers, 175, avenue Julien Lagache, 20 ; Paulette Pascal, rue Rouget de l'Isle, 51 ; Jean-Paul Lanneau, boulevard de Fourmies, 245, Appt 8.

Publications : René Bouzana, rue de Mouvaux, 92 et Simonne Maerskalcke, mécanicienne, rue Jean-Macé, 5e ; André Tytgat, boucher, rue Archimède, 75 et Emilienne Wulaumez, rue Henri-Carette, 10 ; Louis Declercq, convoyeur, rue de la Vigne, 27 et Henriette Heyse, peneuse, de Mouscron ; Henri Delestrain, cantonnier, rue d'Anzin, 58 et Lucienne Keuckebrock, ménagère, de Leers.

Décès : Jean-Baptiste Deleuze, 69 ans, rue Eduard Anseele, cour Mullier, 13 ; Hector Villé, 45 ans, rue Edouard Anseele, 70, cour Flamencourt, 4 ; Marceline Seutin, ép. Houtekinse, 69 ans, rue du Progrès, 7 ; Francine Hasquette, 15 mois, rue Ed. Vaillant, square des Acacias, 24 ; Zoé Vanhocke, Vve Gara, 87 ans, rue Archimède, 19 ; César Herman, 59 ans, rue du Vivier, 18, cité Lequain, 3 ; Catherine Deneele, Vve Leeprs, 84 ans, rue Saint-Jean, 52 ; Marie Lesaffre, Vve Ghilbert, 88 ans, rue de Barbieux, 35 ; Catherine Louvion, ép. Desreux, 75 ans, rue de Barbieux, 35 ; Henri Clément, 80 ans, rue Rubens, 98, Appt 4 ; Irma Lahousse, ép. Gaille, 64 ans, rue Edouard Anseele, 93 ; Joseph Leroux, 77 ans, rue de l'Epeule, 28, cour Mootaigne, 2.

ALCAZAR Rue de Tourcoing ROUBAIX

Jeudi : 3 h. et 7 h. 15

LE DIAMANT NOIR

SAMEDI « BEL AMI »

2502

WASQUEHAL

1.145 étrangers à Wasquehal

La statistique des étrangers, établie récemment par les service de police atteste qu'il existe à Wasquehal un total de 1 145 sujets étrangers dont les nationalités se répartissent comme suit : 1 allemand, 843 belges, 5 espagnols, 19 hongrois, 45 italiens, 4 hollandais, 187 polonais, 24 portugais, 2 suédois, 1 tchécoslovaque, 1 yougoslave, 11 réfugiés russes, 1 autrichien et 1 étranger sans nationalité définie.

UNE AFFAIRE DE COUPS

Les services du Commissariat de police ont reçu la plainte de M. Pierre Maris, manœuvre, rue des Chalets, à Wasquehal qui, au cours d'une discussion, au grand boulevard de Roubaix, aurait reçu des coups du sieur Klusbas, sujet polonais habitant 37, rue des Quatre-Ormeaux, à Wasquehal, occupé dans le même service. M. Pierre Marie qui porte une forte contusion à la face a dû recevoir les soins de M. le docteur Platel, de Flers, qui lui a ordonné un repos de 3 semaines.

Jardins ouvriers. — Les inscriptions pour les semences et engrais seront reçues à la salle du Commissariat de police, rue Jean-Macé, samedi 24 janvier de 14 à 17 h.

Avis aux Mamans. — Demain jeudi, à 15 h., visite médicale des nourrissons, salle de l'école maternelle, rue Voltaire pour les mamans du Capreau et de la Planche au Riez.

Etat civil. — Publications : Jean Deleville, employé, rue de Tourcoing 116 à Wasquehal et Jacqueline Desobry, dactylo, 253 rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

CROIX

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

Mercredi 21 : Secteur N° 2, salle du Cours de coupe, rue Guizot, pour les rues : Courbet, A. France, Saint-Piat, Saint-Paul, Thionville, Limite et P. Lafargue.

Jeudi 22, pour les rues : St-Pierre, Colmar, Laiterie, Lavoisier, Téléphone, Carrette, St-Jacques, Blanche, Tonkin, Saint-Nicolas, Chevreul.

Consultations prénatales. — Des consultations prénatales gratuites seront données jeudi prochain, de 14 h. à 17 h., à la Maternité, 5, avenue Delory.

Soupes populaires. — La vente des tickets pour la semaine prochaine aura lieu à la Mairie, guichet 4, jeudi prochain, de 9 h. à 11 heures.

Vestiaire du Secours National. — Demain jeudi, permanence du vestiaire, 139, boulevard Zola, de 14 h. 30 à 17 h. Inutile de se présenter sans être muni du bon délivré par le Secours National.

Renouvellement des cartes de priorité

Les personnes titulaires de la carte de priorité sont invitées à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, 1er étage, guichet 2, aux jours et heures indiqués ci-dessous, munies : 1° de la carte de priorité ; 2° du livret de famille ; 3° d'une photo :

Lundi 26 janvier. — Matin, de 9 à 12 h., de 1 à 50 ; après-midi, de 14 à 16 h., de 51 à 100.

Mardi 27. — Matin, de 9 à 12 h., de 101 à 150 ; après-midi, de 14 à 16 h., de 151 à 200.

Mercredi 28. — Matin, de 9 à 12 h., de 201 à 250 ; après-midi, de 14 à 16 h., de 251 à 300.

Jeudi 29. — Matin, de 9 à 12 h., de 301 à 350 ; après-midi, de 14 à 16 h., de 351 à 400.

Vendredi 30. — Matin, de 9 à 12 h., de 401 à 450 ; après-midi, de 14 à 16 h., de 451 à 500.

Afin d'éviter une longue attente nous invitons les intéressés à se présenter dans l'ordre indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne les personnes ayant obtenu la carte de priorité sur présentation d'un certificat médical, un avis leur sera adressé ultérieurement à domicile.

Nous rappelons ci-dessous les conditions requises pour l'obtention de la carte de priorité :

1° Les mères décorées de la médaille d'honneur de la Famille française ; 2° les mères de 4 enfants âgés de moins de 16 ans ; les mères de 5 enfants âgés de moins de 14 ans ; les mères de 2 enfants âgés de moins de 4 ans.

ALCOOL A BRULER

Les services de la Mairie reçoivent journellement des demandes de bon d'alcool à brûler ; les consommateurs de ce produit sont informés qu'aucun bon de ce genre n'a été remis par les services départementaux ; dès que ces bons seront en sa possession, le service municipal en avisera les intéressés par la voie de la Presse.

LES BONS DE PETROLE

Les habitants dont la demande de pétrole a été acceptée, sont informés que les bons leur seront remis, lors de la prochaine distribution des feuilles de tickets pour février, à la salle des fêtes, Grand Place.

LES BONS DE CHAUSSURES

Les personnes qui ont été prévenues que leur demande de bon de chaussures a été admise, recevront le bon d'achat, lors de la distribution des feuillets de tickets de ravitaillement de février.

POUR L'ŒUVRE DU COLIS DU PRISONNIER

Le Comité d'entr'aide aux prisonniers de guerre vient de recevoir la somme de 1.000 fr. de M. Messiaen, cafetier, place Saint-Pierre, somme qui représente les résultats de diverses organisations faites chez lui.

Le Comité d'entr'aide remercie M. Messiaen de ce don qui fait suite à d'autres provenant de son établissement et que nous avons signalés en leur temps.

Amicale des Médaillés du Travail. — Les sociétaires sont avisés qu'une permanence se tiendra au local, Café du Progrès, dimanche prochain 25 janvier, pour la perception des cotisations, le paiement des primes d'honneur du 4e trimestre 1941, aux membres âgés de 75 ans et plus, l'inscription des nouvelles adhésions, ainsi que le reglement aux retardataires de l'indemnité de fête de l'année écoulée.

Au cours de cette permanence un cadeau de Nouvel An consistant en denrées sera offert à tous les sociétaires. Ceux d'entre eux, malades ou empêchés, sont priés de se faire représenter.

Le carte matricule sera exigée au contrôle.

Les sociétaires sont priés de se présenter dans l'ordre suivant :

De 10 h. à 11 h., matricules 1 à 375 ; de 11 h. à midi, matricules 376 à 578.

Jardins ouvriers. — Les sociétaires sont priés de retirer leur bon d'approvisionnement en plants de pommes de terre à la mairie et de remettre au secrétaire, M. Eduard Liebens, 42, rue Kleber, le plus tôt possible. Il enregistrera en même temps les demandes de graines et d'engrais.

Etat Civil. — Décès : Henri Parvacques, 80 ans, rue de l'Avenir, 12 ; Marie Lanneau, ép. Declercq, 73 ans, rue d'Arcole, 4.

WATTRELOS

Consultations de nourrissons. — Jeudi 22 Janvier, à 10 h., à l'école de la rue de Boulogne, au Touquet et à 14 h. 30 à la salle des Fêtes du Centre.

Pétrole. — Les bons de janvier seront distribués au service de ravitaillement 0u 22 au 24 Janvier, une priorité sera accordée aux consommateurs n'ayant pu obtenir des bons les mois précédents.

Etat civil. — Naissances : Philippe Duhamel, rue Nungesser et Coli, 32 ; Domicique Six, rue des Poilus, 2 ; Annie Debaudringhien, rue des Trois Pierres, carrière Bonte, 11 ; Monique Bourdon, rue de Boulogne, 21 ; Nadine Briest, rue de Bazeilles, 41 ; Francine Esquerre-Pourtère, boulevard des Couteaux prolongé, 22 ; Monique Esquerre-Pourtère, boulevard des Couteaux prolongé, 22.

Publication : Maurice Vandendriessche, rattacheur, rue du Nouveau Monde, 90 et Marie Ollila, soigneuse, rue du Nouveau Monde, 81.

Décès : Louis Fontaine, 77 ans, rue du Petit Moulin, 5 ; Alfred Vantieghem, 74 ans, rue des Poilus, 2 ; Léon Lutun, 30 ans, rue des Ballons, 232 ; Suzanne Laine, 55 ans, rue des Poilus, 2 ; Clara Clarhaut, ép. Huliaert, 63 ans, rue Jules Guesde, sentier Hellin, 5 ; Celina Deschamps, Vve Mazurelle, 8 6ans, rue Victor-Hugo, 48 ; Pélagie Vannieuwenhove, ép. Maes, 75 ans, hameau du Breuil, 9.

LEERS

Renouvellement des cartes de priorité

Le renouvellement des cartes de priorité délivrées en faveur des mères de famille s'opèrera à la mairie, dans l'ordre numérique des cartes précédemment attribuées et aux jours suivants :

Vendredi 23 janvier, de 9 h. à midi, de 1 à 30 ; de 14 à 16 h., de 30 à 60.

Samedi 24 : de 9 h. à midi de 60 à la fin.

Une photo sera exigée ainsi que le livret de famille, certificat de grossesse, toute justification concernant l'attribution de la médaille de la Famille française.

UNE SOIREE RECREATIVE PAR LE CERCLE DRAMATIQUE DE L'HARMONIE « L'AMITIE FRANCO-BELGE » DE NECHIN « GIBRALTAR »

Dimanche 25 janvier, à 13 h., dans la salle de Mme veuve Meurisse, à Gibraltar, sera donné un brillant concert par le Cercle dramatique de l'Harmonie l' « Amitié Franco-Belge », qui s'est acquis par la valeur de ses acteurs, une si grande réputation. Cette représentation au programme de laquelle figure une émouvante comédie en trois actes : « Les plus beaux yeux du monde » et une autre comédie en un acte : « Un coup de pouce » la pendule », sera donnée au profit des œuvres de la société.

Des intermèdes seront assurés par des artistes non moins réputés et un orchestre composé de musiciens de tout premier ordre, sous la direction de M. De Toilenaere, rehaussera l'éclat de cette fête.

Une seconde représentation est prévue pour le dimanche 1er février.

POUR NOS PRISONNIERS

Colis de janvier. — Samedi 24 janvier, de 14 à 16 h., le Comité recevra chez M. Desmet, les étiquettes colis des parents des Prisonniers. Comme il doit leur être remis de la laine pour chaussettes, les étiquettes devront être remises de la main à la main et non déposées dans la boîte aux lettres. Pendant les mêmes heures, le Comité recevra les dons des familles qui s'intéressent particulièrement à tel ou tel prisonnier et dont mention sera faite sur la fiche indiquant le contenu du colis.

Consultation des nourrissons. — Elle aura lieu à l'école des filles, rue de la Mairie, jeudi 22 janvier, de 15 h. 30 à 16 heures.

RONCQ

Gymnastique « La Jeanne d'Arc». — Demain jeudi soir, de 19 h. à 20 h. 20, il y aura répétition et cours d'éducation physique pour les jeunes filles.

Les soupes populaires. — Les inscriptions aux soupes populaires qui se font chaque samedi, rue du Docteur Galissot, se feront exceptionnellement à la Mairie le samedi 24 courant de 2 h. à 5 heures.

CHÉRENG

ON A VOLÉ DE LA PAILLE

M. Emile Deleu, cultivateur, rue de Gruson, 60, à Chéreng, a porté plainte contre inconnu pour vol de paille, de 150 kg. de blé et 50 kg. de petits pois. La gendarmerie enquête.

LILLE

Un ingénieur est trouvé mort dans sa cuisine

Malgré le désordre constaté dans l'appartement, toute idée de crime doit être écartée

Depuis une dizaine de jours on s'inquiétait, rue de Cassel, à Lille, de ne plus voir entrer et sortir de chez lui M. Louis Van den Vergaete, un septuagénaire, qui exerçait encore les fonctions d'ingénieur-mécanicien et qui habitait seul au N° 62 de cette rue.

Les voisins et les commerçants communiquèrent leur inquiétude à la police. Lundi, vers 10 h., le gardien de la paix Coudoux Paul, faisait ouvrir les portes de l'appartement et, arrivé dans la cuisine, était mis en présence du cadavre de Van den Vergaete, gisant sur le carrelage.

Aucune blessure n'était apparente et pourtant le plus grand désordre régnait dans les différentes pièces de l'appartement, où des meubles avaient été renversés et le contenu éparpillé.

L'idée qu'il y avait eu crime était possible, mais les constatations faites par la suite permirent d'écarter cette éventualité.

Le commissaire de police du 5e arrondissement, M. Lebas, accompagné de M. le docteur Drieux, de Lambersart, rétablirent les faits.

En effet, le corps de M. Van den Vergaete ne portait aucune trace de coups ; il n'y avait, dans l'appartement aucune trace d'effraction ; des sommes assez importantes ont été découvertes dans un veston posé à côté du cadavre, ainsi que dans un portefeuille placé sur la table de la cuisine.

Il est donc à présumer que le défunt qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales a eu une crise au cours de laquelle il a provoqué le désordre constaté dans son logement.

Néanmoins, le Parquet de Lille, informé d'urgence, s'est transporté sur les lieux, M. Boulenger, juge d'instruction, chargé de l'information, a ordonné le transfert du corps à l'Institut médico-légal aux fins d'autopsie.

Toutes mesures conservatoires utiles ont été prises par le Juge de paix du 4e arrondissement.

UN INCENDIE DÉTRUIT UN BARAQUEMENT DANS LA GARE DE LILLE

Mercredi matin, vers 8 h., des flammes jaillissaient soudainement d'un baraquement en planches situé dans le fond de la gare, près de la Petite Vitesse, face à la rue du Bombardement.

Les matériaux ont flambé très rapidement et les sapeurs-pompiers des Casernes Malus et Bouvines, sous les ordres du Commandant Viseur, ne purent que limiter le sinistre en noyant les décombres.

Sur les lieux étaient présents M. Humez, chef de district ; M. Laroche, commissaire, chef des gardiens de la paix, assurait la direction du service d'ordre.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

LE CHAUFFAGE A BON COMPTE

La police lilloise a arrêté et déféré au Parquet, Augée Georges, 26 ans, ramoneur de cheminées, rue d'Arras, cour Giscion, 25, pour vol.

Il a été surpris lundi, vers 13 h., par des surveillants de la S.N.C.F. en flagrant délit de vol de 50 kgs de charbon, commis dans un wagon en stationnement gare St-Sauveur.

LE DISPARU ETAIT CHEZ DES AMIS

Le jeune Macekelberghe René, dont la disparition a été signalée est rentré chez ses parents, 2, rue Alexandre-Leleu. Il était allé rendre visite à des amis.

UNE CAMIONNETTE DETERIORE UNE REMORQUE

Lundi, à 14 h., le chauffeur Cravier René, qui parcourait la rue du Faisan avec une camionnette, a détérioré une remorque de bicyclette appartenant à M. Lebulki Bertin, demeurant à La Madeleine, rue Gay-Lussac. L'échange des noms a été fait.

AU PEU !

Lundi, à 12 h. 30, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'appartement occupé au 1er étage du n. 12, parvis Saint-Michel, par M. Rochart Léon. Le feu avait dû être communiqué aux tentures par une étincelle échappée du foyer. Les pompiers de la caserne Malus se sont rendus sur les lieux et ont rapidement éteint le feu qui n'a causé qu'des dégâts insignifiants.

UN SECANIER

La police a fait subir la même sort à Cartier Paul, 26 ans, ouvrier métallurgiste, rue de l'Est, cour Thibaut, 3, pour vol d'une bicyclette valant 2.000 fr., commis le 17 courant, rue du Grand Balcon, au préjudice de M. Delvas Roger, 23, rue Augereau.

La bicyclette dérobée, qui a été retrouvée en la possession de Carlier, a été restituée à M. Delvas.

DEUX ENFANTS ERRAIENT...

Tatincloux Solange, 11 ans, et Fernand, 11 ans, son frère, ont été découverts lundi, à 20 h., alors qu'ils erraient place de la Gare. Ils ont déclaré avoir quitté sans raison le domicile de leurs parents, à Abscon, et avoir déjà fait précédemment une fugue semblable.

Ils ont été mis à la disposition de M. le Procureur sous l'inculpation de vagabondage.

LES VOLS QUOTIDIENS

Des enquêtes sont ouverte par la police sur plaintes de :

Les vélos. — M. Decatoire Henri, 1, rue Salomé ; M. Delhaye Henri, 31, rue Lepelletier, et Guillon René, 70, rue Nationale, à **Templemars**, pour vol de leurs vélos.

La larga somme. — M. Delpierre Victor, 88, rue de Gand, contre Germaine Cloffulia, qui est partie le 15 janvier courant en emportant une somme de 35.000 fr. et une partie du mobilier.

Dans la tiroir-caisse. — M. Triplet Marceau, 60, rue de Flers, pour vol d'une somme de 480 fr., commis dans le tiroir du comptoir de son débit de boissons, en son absence.

Un gras fromage. — Mme Damien Thérèse, épicière, 46, rue Bernos pour vol d'un fromage pesant 6 k. 500 et valant 95 fr., commis sur le comptoir de son magasin.

Un fourre-tout. — M. Bécuwe Marcel, demeurant à Hellemmes, 13, rue du Chevalier de la Barre, pour vol d'un fourre-tout contenant un pantalon et une veste de travail, commis sur sa voiture de livraison qui stationnait rue de Tournai.

Tribunal correctionnel

AU MAGASIN

Dans un grand magasin lillois, Alice Cambier, infirmière, rue Solférino à **Lille**, dérobait des foulards, des gants, de la peinture : 1 mois d'emprisonnement.

LE BIEN D'AUTRUI

1 mois à Marcel Leroy, rue Berenger à **Teurcoing**, pour vol de choux de Bruxelles dans un champ à Wasquehal.

— 15 jours avec sursis à Antoine Janlocki, surveillant à **Lambersart** ; 1 mois à Marguerite Allain, rue de Polda à **Lille** ; 300 fr. d'amende à Léopoldine Lampe, rue de la Martinoire à **Wattrelos**, poursuivis pour vol.

LE BLE DE FRANCE

En gare de Baisieux, Joseph Omeye a été appréhendé avec 35 kg. de blé : 1 mois d'emprisonnement et deux amendes de chacune 500 francs.

LES HARICOTS

Egalement en gare de Baisieux, Joseph Demuylder, agent d'assurances, a été surpris transportant 10 kg. de haricots dans une valise : 1 mois d'emprisonnement et deux amendes de chacune 500 francs.

SEVERES CONDAMNATIONS DE TRAFIQUANTS

Un camion automobile contenant 90 sacs de blé, soit 8.000 kg., essayait de franchir la frontière à Halluin. Maurice Roussel a été condamné à 1 an d'emprisonnement ; Marie Vandertichelen à 1 an d'emprisonnement ; Emile Debaes à la même peine ; Jules Picavet, conducteur du camion à 18 mois d'emprisonnement. Tous ces condamnés paieront une amende solidaire de 58.000 fr.

AFFAIRES DIVERSES

10 jours à Jeanne Thoofd, domiciliée à **Croix**, pour outrages envers les agents ; 1 mois pour outrages à Albert Renard, rue du Gauquier à **Wattrelos**.

— Représentant de commerce à **Raubaix**, boulevard de Belfort, Edgard Devieuve, qui était ivre, outrages des agents et frappa ceux-ci : 1 mois avec sursis, 2.000 fr. d'amende et 50 fr. pour ivresse.

LA PROCHAINE SAISON AU « CERCLE DE LA VOILE DES FLANDRES »

Au nombre d'une cinquantaine les membres du « Cercle de la Voile des Flandres » se sont réunis au « Cintra » à Lille, au cours d'une soirée de propagande présidée par M. Jean Collette. — 19 membres ont souscrit l'achat de « canetons » qui seront livrés au début du printemps, grâce à la diligence de M. Jeuffrin.

Le Cercle eut, à cette réunion, l'honneur de recevoir les encouragements d'un marin, M. Etienne Burlet, capitaine de corvette de réserve et directeur général des établissements de la Chambre de commerce de Roubaix. Ce dernier, présenté par M. Robert de Thandt, a promis de suivre avec intérêt, notamment en sa qualité de délégué de la Ligue maritime et coloniale, les efforts du cercle pour répandre le goût de la voile et, partant, de la marine.

La réunion fut agrémentée par une projection de films remarquables pris par Robert Dufour, de régates de Palluel et le long du littoral, tous documents précieux de l'activité du Cercle.

La saison promet d'être très brillante au « Cercle de la Voile des Flandres » qui ne comprend que des fervents de la voile et de la mer.

Cour d'Appel de Douai

AUDIENCE DU 20 JANVIER

L'auto...

Un garagiste de **Rosendaal**, M. Dehollander porta plainte en abus de confiance contre Auguste Gauthier de cette ville.

Il exposa que Gauthier, ayant quitté le Nord pour se rendre à Lyon, en septembre 1939, était parti avec une automobile lui appartenant.

Le véhicule était un vieux modèle valant 2.000 fr. Dehollander prétendit que le « tacot » avait été prêté à Gauthier pour un essai.

Gauthier soutint au contraire que l'automobile lui avait été vendue à crédit.

Le tribunal de Dunkerque estima qu'il s'agissait d'une vente et acquitta Gauthier.

La Cour, après plaidoiries de Me du Ouémy, a confirmé cette décision.

...et les biscuits d'un habitant de Rosendael

Dans une autre affaire, Gauthier fut condamné à trois mois de prison, en première instance.

La biscuiterie « Flandria », dont il vendait les produits, sur le littoral, lui reprocha la non-représentation d'une certaine quantité de marchandises qu'il devait leur valeur en argent.

Le tribunal de Dunkerque, pour motiver sa sanction, estima que Gauthier était un agent de la firme « Flandria ».

Le prévenu expose devant la Cour, qu'il n'avait pas cette qualité. Il était simple client et revendait pour son propre compte.

Il s'agirait alors d'une affaire purement commerciale et non d'un abus de confiance.

La Cour a ordonné un supplément d'information.

Querelle de clocher à Fauquembergues

Autrefois des rivalités de ville à ville provoquaient souvent des batailles rangées à l'issue desquelles des morts restaient sur le carreau. Les relations sont adoucies entre gens de paroisse différente. Pourtant une animosité règne parfois encore entre les jeunes gens de villages voisins. C'était le cas de ceux de **Fauquembergues**, et de **Saint-Martin d'Nardinghan**.

Un dimanche, vers 21 h., des représentants de ces deux localités se trouvaient dans des cabarets de Fauquembergues et notamment chez Huguet.

Des discussions éclatèrent. Quand les groupes quittèrent les cafés, des rassemblements se produisirent, il y avait de l'électricité dans l'air. Simon Leroy, 20 ans, marchand de machines agricoles à Fauquembergues et Claude Ducrocq, cultivateur à Saint-Martin d'Hardinghen étaient les plus excités.

Ducrocq enleva un de ses souliers et en porta un coup à Leroy, qui depuis redoute de perdre l'usage d'un œil.

Le tribunal de **Saint-Omer** condamna Ducrocq à 50 fr. d'amende. Me Bigourd, qui le défend assure que son client avait été provoqué par Leroy et demanda à la Cour de dire que la victime a une part de responsabilité dans cette malheureuse affaire.

M. l'avocat-général Gascard requiert une élévation de la peine, en raison de la gravité des faits.

Me Dubois, au nom de la partie civile, soutient que Leroy, avant de recevoir le coup de chaussure, avait donné des conseils de modération.

L'amende infligée à Ducrocq a été élevée à 100 francs.

Le vélo dérobé à Seninghem

Un ouvrier agricole, M. Bailly alla travailler dans le bois de **Seninghem**. Il déposa sa bicyclette à la lisière de la forêt. Personne ne se trouvait dans les environs, à l'exception d'un fermier de **Quesques**, Jean-Baptiste Mionnet qui effectuait des travaux de labour.

La machine fut dérobée, M. Bailly déposa une plainte à la gendarmerie de **Lumbres**, en soulignant qu'il soupçonnait Mionnet du vol.

Huit jours plus tard, Mionnet faisait savoir au garde-champêtre qu'il avait trouvé une machine.

Comme par hasard, celle-ci était la bicyclette de M. Bailly.

Mionnet fut inculpé de vol et condamné à 5 mois de prison par le tribunal de Saint-Omer.

Me Bigourd plaide le doute, devant la Cour, en soulignant qu'il n'est pas courant de voir un bécanier aviser le garde champêtre qu'il est en possession d'un vélo trouvé.

Mionnet ne fera que trois mois de prison.

Toujours le pillage... ...à Avion...

Lors de la débâcle, l'un des nombreux enfants de M. Jules Bigard, mineur à **Avion**, apporta à la maison une bicyclette de garçonnet qu'il avait « récupérée ». Le père eut le tort de repeindre le vélo pour le mettre à neuf.

Il fut inculpé de recel et le tribunal d'**Arras** le condamna en quatre mois de prison et 50 fr. d'amende.

La Cour, après la plaidoirie de Me Jardel a, en raison des charges de famille du prévenu, **réduit la peine à 2 mois.**

...à Harnes...

Les magasins de la « Ruche » et la mercerie de Mlle Hortense Fourez d'Harnes furent mises à sac en mai 1940.

Le tribunal de **Béthune** condamna des pillards : Oscar Ponche, Théophile Brunet, Mme Brunet, née Degorgue à deux mois de prison, Mme Ponche, née Paraskiewa écopa de trois mois.

La Cour a confirmé ces décisions.

...à Corbehem...

Mme Thaczyk fut condamnée à **Isbham**, au cours d'une visite domiciliaire, effectuée chez Mme Thaczyk, née Anna Zuzwik, rue de Sailly, prétendirent reconnaître des objets mobiliers, volés dans leurs demeures lors du pillage.

Mme Thaczyk fut condamnée à un mois de prison par le tribunal d'**Arras**.

Son défenseur, Me Lefranc soumet à la cour des factures pour la plupart des articles incriminés.

La Cour a ordonné un complément d'information.

Les paires de chaussures de la famille Bracq d'Aulnoye

La famille de M. François Bracq d'Aulnoye, fut trouvée en possession de 28 paires de chaussures. Les bottines furent comptées par les gendarmes, à la suite de la plainte d'un bottier M. Fanien qui remarqua que les jeunes Bracq portaient des souliers dérobés chez lui lors du pillage.

François Brancq fut condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende par le tribunal d'**Avesnes**.

Devant la Cour, Me Bufquin souligne que le nombre de paires de chaussures n'est pas disproportionné avec l'importance d'une famille qui compte six enfants. Il ajoute que les Bracq ne sont pas des indigents et qu'ils ont pu acheter ces chaussures chez des commerçants qui détiennent les mêmes marques que M. Fanien.

Jugement confirmé.

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

A TRAVERS LA VILLE

IL AVAIT VOLÉ A DUNKERQUE

Les gendarmes ont arrêté le sieur Albert Adins, 24 ans, demeurant à Mouscron, qui transportait une table de nuit et une glace qu'il avait volées à Dunkerque à l'hôtel du « Tigre ». Adins a été déféré au Parquet.

Aux Loisirs Littéraires et Artistiques

La prochaine réunion du Cercle des Loisirs Littéraires et Artistiques aura lieu dimanche 26, à 15 h. 30, en la salle du 1er étage de la Brasserie de Mons-en-Barœul.

M. J.-E. Van den Driessche, membre de la Commission historique du département du Nord, y fera une très intéressante conférence sur Marguerite d'Autriche « reine de France, infante de Castille, duchesse de Savoie et gouvernante des Pays-Bas.

Les personnes désirant assister à la séance sont priées de s'adresser à M. Pol Pierret, 10 bis, rue Fidèle Lehoucq.

Moins de vin... Mais la Quintonine à l'eau est excellente

Les propriétés fortifiantes de la Quintonine restent les mêmes que vous la preniez dans de l'eau ou dans du vin. Vous pouvez employer également du cidre, de la limonade, de la grenette ou n'importe quelle autre boisson de table. Une cuillerée à café de Quintonine prise dans un demi-verre de boisson avant chaque repas donne, en quelques jours, forces, énergie, santé. 5 fr. 85. Ttes Phies. 11.245

Une caisse de blé destinée à l'exportation est saisie

Au cours de la journée de mardi, en procédant à la vérification des marchandises dans des établissements rue Winoc-Choquel, M. Lelay, commissaire du 1er arrondissement, a fait la découverte d'une caisse sur laquelle les mots « caisse de machine » étaient bien apparents. Le coffre contenait en réalité une certaine quantité de blé. Cette marchandise était vraisemblablement destinée à l'exportation et il fut impossible d'en connaître le destinataire.

En conséquence, un procès-verbal a été rédigé à la charge de l'expéditeur, M. Alphonse Lebrun, à Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), tandis que la caisse était saisie et le contenu remis au bureau de bienfaisance de la ville.

HALLUIN

LA FAMILLE DU PRISONNIER

AUX PRISONNIERS LIBÉRÉS

Une réunion générale aura lieu le dimanche 6 février, à 11 h. 30, au café « Aux Vieux Amis », rue Gustave-Desmottette, pour la formation du Pouvoir du Prisonn